



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 16 novembre 2021

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'assermentation des nouveaux élus, les membres du conseil procèdent à l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée; les conseillers approuvent ensuite les dépenses du mois dernier pour un total de 237 005 \$,
- 2 Ayant prévu la présence de nombreux citoyens motivés par la parution et l'adoption prochaine du règlement fédéral limitant la vitesse sur la rivière Richelieu, le conseil avait adapté son ordre du jour et invité M. Xavier Barsalou-Duval, député fédéral du comté « Pierre-Boucher – Les Patriotes - Verchères ». Le maire lui a accordé une vingtaine de minutes pour décrire en détail le processus de création du règlement ainsi qu'une heure aux citoyens présents pour lui poser des questions portant exclusivement sur son contenu, sa portée et le processus de sa conception. (On trouvera en fichiers joints les documents suivants : celui utilisé par M. Barsalou-Duval pour faire sa présentation ainsi que le soutien apporté par Pêches et Océans Canada à la demande de réduction de vitesse sur la rivière et la demande de restriction préparée par le comité local.)
 - 2.1 Au cours de la période spéciale de questions, nous avons pu apprendre la genèse et la portée du règlement ainsi que des options possibles d'action et de réaction pour la suite.
 - 2.2 À la suite des pressions des maires des quatre municipalités concernées, Ottawa (de qui relève la réglementation de la vitesse et des usages de la rivière), a consenti à reporter de trente jours la promulgation du règlement. Durant ce délai, des assemblées publiques de discussion et d'échanges seront organisées dans chacune des municipalités suivies d'un genre de référendum au moyen duquel les citoyens pourront prendre exprimer leur point de vue. Les maires se sont engagés à respecter le résultat de ces référendums.

2.3 Advenant le cas où les citoyens refuseraient le libellé actuel du règlement, son adoption sera annulée et il faudra reprendre presque à zéro les procédures d'une durée d'environ trois années nécessaires à sa reformulation et à sa promulgation officielle. L'autre option serait de l'accepter tel que rédigé (ce qui lui donnerait force de loi) et d'amorcer sans délai les études et rencontres pour l'adapter ultérieurement (après deux ou trois autres années de délais).

3 Immédiatement après cette période consacrée au fameux règlement, l'assemblée a repris son cours normal.

4 Les élus ont d'abord chacun remercié leurs électeurs de la confiance qu'ils leur avaient témoignée, ont manifesté leur hâte de se mettre au travail, se sont engagés à faire preuve de transparence dans l'exercice de leurs fonctions, ont apprécié la présence de nombreux citoyens dans la salle et les ont invités à récidiver.

5 Par la suite, ils ont appuyé une demande de citoyens à la CPTAQ pour aliéner un lot situé sur la rue Richelieu. Ils ont aussi accordé l'autorisation d'agrandir une résidence et d'en construire deux autres, rues de l'Anse et Des Prés.

6 Pour régulariser son cadastre, la municipalité a acquis deux parties de lots sur la rue Des Prés. Ces sections de rue appartenaient à deux propriétaires fonciers mais faisaient depuis longtemps partie de la rue.

7 Monsieur André Boudreau a été engagé à titre de nouveau directeur des Loisirs pour une période de probation de six mois.

8 M. John Bradley a été nommé suppléant au Maire pour siéger au conseil d'administration de l'AIBR.

9 PÉRIODES DE QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

9.1 Au sujet des projets d'égouts des rues De l'Anse et Des Terrasses, quelques citoyens demandent au conseil de tenir compte, lors de la réalisation éventuelle des travaux, des gros investissements consentis par plusieurs résidents pour rendre leurs installations septiques conformes aux normes.

9.2 Un citoyen revient sur la question de la légalité des jetons de présence versés aux élus pour leur participation aux réunions du « comité plénier », tels que prévu à l'article 5 du règlement #1-2021 adopté en janvier 2021. Le comité plénier n'ayant aucun statut officiel dans les structures municipales (à l'encontre des CCU, CCE, CCL) et ne présentant aux citoyens ni ordre du jour, ni procès-verbal ni état des présences, aucune justification ne permet de rémunérer ses participants. De plus, la finalité de ce comité privé d'élus est de préparer le contenu des assemblées publiques et de discuter de sujets confidentiels, ce qui fait partie inhérente du travail pour lequel ils ont été élus et reçoivent déjà une rémunération prévue par un autre article du règlement. J'ai demandé au conseil de consulter le conseiller juridique de la municipalité à ce sujet et, le cas échéant, d'abroger l'article en question.

- 9.3 À la demande d'un résident du secteur de l'Anse, le conseil précise qu'on ne procédera pas à la réfection de la rue De l'Anse tant que la question du réseau d'égout ne sera pas résolue. En attendant, on se satisfait d'un léger resurfaçage ponctuel.
- 9.4 L'Association des Saint-Marcois remet à chaque élu un exemplaire du petit volume « 11 brefs essais pour des villes résilientes et durables (réflexions de la relève municipale) ».
- 9.5 Une citoyenne demande que la municipalité accuse formellement réception de chacune des différentes communications écrites des citoyens.
- 9.6 Elle demande aussi au nouveau conseil d'affecter officiellement un conseiller à la communication avec les citoyens. À cette demande, le conseil répond qu'en plus d'affecter un conseiller aux affaires citoyennes, il y aura des responsables affectés
- 9.6.1 aux familles et nouveaux résidents,
 - 9.6.2 aux aînés,
 - 9.6.3 aux entrepreneurs locaux,
 - 9.6.4 aux associations communautaires
- 9.7 Une autre citoyenne souligne et apprécie la parité qui existe maintenant entre les femmes et les hommes sur le conseil municipal.
- 9.8 Suite à des questions concernant les avis d'ébullition de l'eau survenant les jours fériés et durant les fins de semaine, il est demandé de consulter le site internet de l'AIBR ou de communiquer avec cet organisme par téléphone.
- 9.9 Pour terminer l'assemblée, les citoyens présents se déclarent très satisfaits de son déroulement. Ils demandent aux élus de donner leur appréciation personnelle. Voici, en résumé, les différentes appréciations :
- 9.9.1 Satisfaction de la façon de gérer la question du règlement sur la navigation.
 - 9.9.2 Appréciation de l'ambiance générale et de la jovialité.
 - 9.9.3 Malgré une nervosité au début, satisfaction de la participation, fierté du déroulement, appréciation de la présence de nombreux citoyens.
 - 9.9.4 Début de mandat enthousiasmant, engagement à donner aux citoyens ce dont ils ont besoin et d'être à leur service.
 - 9.9.5 Satisfaction de sa première soirée, demande aux citoyens de participer régulièrement.
 - 9.9.6 Appréciation de la nouvelle équipe
 - 9.9.7 Satisfaction des présences, des questions et opinions. Souhait que les gens continuent à prendre de l'altitude face aux situations en général. Pense aux générations futures et à la majorité des citoyens.
- 10 Et la soirée s'est terminée dans la bonne humeur générale.

Liste des sigles utilisés :

AIBR : Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu

CABVR:Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu

CCE : Comité consultatif en environnement (comité municipal)

CCL : Comité consultatif en loisirs (comité municipal)

CCU : Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)

CLD : Centre local de développement (organisme régional)

COMBEQ : Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec

COVABAR : Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu

CRE: Conseil régional de l'environnement (organisme régional)

FARR : Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

MADA : Municipalité amie des aînés

MAMH : Ministère des affaires municipales et de l'habitation

MTQ : Ministère du transport du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PRIMADA : Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés

SEMECS : Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
(Usine de biométhanisation des résidus organiques)

SQ : Sûreté du Québec

SSI : Service de sécurité et incendies (organisme municipal)

PIIA : Plan d'intégration et d'implantation architecturale

TECQ : Taxe sur l'essence et contribution du Québec

UMQ : Union des municipalités du Québec